



**Designjet T7200 Imprimante de production
42 pouces**

Garantie limitée

Garantie limitée Hewlett-Packard

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	Options de garantie de 90 jours et de un an disponibles selon le pays
Logiciel	90 jours (à compter de la date d'achat par le client).
Tête d'impression	Jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur le produit, ou une fois que 1200 cc d'encre HP sont passés par la tête d'impression, (quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements).
Cartouche d'impression ou d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP, ou jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la cartouche (quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements). Cette garantie ne s'applique pas aux kits encres HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.
Cartouche de maintenance	Jusqu'à la date de "fin de garantie" qui apparaît sur la cartouche de maintenance, ou jusqu'à l'affichage automatique du message "La cartouche de maintenance est pleine", quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements

A. Extension de la garantie HP

1. HP vous garantit, en tant que client utilisateur final, que le matériel, les accessoires et les fournitures HP spécifiés ci-dessus sont exempts de vices matériels et de fabrication dans le cas d'une utilisation normale pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut. La période couverte par la garantie limitée commence à la date de l'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.
2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut ; défauts matériels ; défaut de fabrication. HP garantit également que ses logiciels propriétaires standard seront parfaitement conformes aux spécifications. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.
3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
 - a. Maintenance ou calibrage inapproprié
 - b. Utilisation d'accessoires, de logiciel, d'interface, de support, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non agréés par HP
 - c. Exploitation en dehors des conditions spécifiées
 - d. Préparation ou maintenance inappropriée du site

- e. Modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système
 - f. Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.
 - g. Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, telles que le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.
5. Dans le cas des imprimantes HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression, kit encreur ou cartouche de maintenance) n'a pas de conséquences sur la garantie ou les contrats d'assistance HP auxquels vous avez souscrit. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
 6. Si HP ou ses fournisseurs de services agréés sont informés, au cours de la période de garantie applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée, HP effectuera, selon le cas, les réparations ou remplacera le produit reconnu comme défectueux.
 7. **Service de garantie de réparation par le client.** Les produits HP sont conçus avec de nombreuses pièces CSR (réparation par le client) afin de réduire le délai de réparation et permettre davantage de flexibilité dans la réalisation des opérations de remplacement de pièces. Si durant la période de diagnostic, HP identifie que la réparation peut être réalisée au moyen d'une pièce CSR, HP vous fera parvenir directement la pièce en question. Il existe deux catégories de pièces CSR :
 - a. Pièces pour lesquelles une réparation par le client est obligatoire. Si vous demandez à HP de remplacer ces pièces, les frais de déplacement et de main d'œuvre vous seront facturés pour ce service.
 - b. Pièces pour lesquelles une réparation par le client est facultative.

Ces pièces sont également conçues pour une réparation par le client. Cependant, si vous demandez à HP de réaliser le remplacement à votre place, ceci peut être fait sans frais supplémentaire en fonction du type de service de garantie qui s'applique à votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. Nous pouvons réaliser une livraison le jour même ou dans les quatre heures ; outre des frais supplémentaires, ce service est dépendant des conditions géographiques. Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez appeler le HP Technical Support Center (centre d'assistance technique HP) et un technicien vous assistera par téléphone dans vos opérations. HP précise dans les documents expédiés avec une pièce CSR de remplacement si la pièce s'avérant défectueuse doit être retournée à HP. Dans les cas où il est demandé de retourner la pièce défectueuse à HP, vous devez réexpédier la pièce en question à HP dans un délai défini, normalement il s'agit de cinq (5) jours ouvrés. Vous devez retourner la pièce défectueuse avec la documentation associée qui figurait avec les éléments expédiés. Tout manquement au retour de pièce défectueuse peut se traduire par la facturation du remplacement par HP. Avec une pièce CSR (Réparation par le client), HP prend en charge tous les frais d'expédition et de retour et détermine le type d'expédition (courier/transporteur) qui sera utilisé.

8. Si HP choisit de remplacer ou de réparer le produit ou la pièce défectueuse sur le site du client, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors des zones d'intervention locales prévues, les services de garantie seront réalisés dans les locaux du client final après accord préalable ; pour de tels services, vous pouvez être amené à régler les frais de déplacement et d'autres frais susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre fournisseur de services agréé HP local.
9. Vous mettez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des

- programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.
10. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix payé à HP ou à un revendeur agréé HP moins la dépréciation et l'amortissement.
 11. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit, tant que vous ne lui avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables, matériels défectueux, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
 12. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
 13. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Ce produit conservera sa durée de garantie d'origine à l'achat s'il est déplacé vers une autre destination où HP a une présence d'assistance
 14. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.
 15. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
 16. Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe à l'imprimante de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKES SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE HP OU D'AUTRES PERIPHERIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RECUPERATION DES DONNEES OU FICHIERS PERDUS.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE ET REJETTENT EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITE ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITEE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNE. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNEES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, MINEUR OU CONSEQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU EMANE LA RECLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDEE SUR UN CONTRAT OU UN PREJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LEGALE INVOQUEE, MEME SI HP A ETE AVISE DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux Etats-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité à consulter les lois applicables dans ces Etats, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle est réputée modifiée pour se conformer à ladite législation. **HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES A LA VENTE DE CE PRODUIT A VOUS-MEME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.**

Rev. 03/14